



Bulletin d'informations municipales de Morette – Décembre 2024

Le mot du Maire



Chères Morettines et chers Morettins,

Nous voici en plein mois des confiseurs, très vite se sera Noël puis le nouvel An. Mais revenons sur cette année 2024 qui se termine. Nous avons vécu pas mal d'évènements dans notre petite commune qu'est Morette. Je pense notamment à la fermeture d'une classe de nos écoles à Cras, de l'orage du 25 juin dernier dont les dégâts sont encore visibles. Mais d'autres faits ont marqué cette année : le départ à la retraite de la directrice de l'école Monique Battuz, les divers aménagements effectués par la commune dans le village, Morette en fête, le marché de producteurs locaux organisé par les Ruches de Morette, la mutation toute récente de notre secrétaire Ludivine qui a rejoint les services de notre intercommunalité et le recrutement de Patricia notre nouvelle secrétaire de mairie. Bien sûr qu'il y a eu de nombreux autres évènements en France et dans le monde tout au long de cette année, pour en citer quelques-uns je pense aux Jeux Olympiques de Paris 2024, aux nouvelles élections législatives ainsi que les présidentielles aux Etats Unis, mais aussi à toutes les catastrophes naturelles, les diverses guerres et attentats qui viennent noircir notre belle planète. Oui il y a temps de choses qui se passe en une année...

Je voudrais par ces quelques lignes remercier une personne dévouée et investie. Il s'agit de M. Lucien Tavarès que certains d'entre vous connaissent très bien, pour les autres c'est le président des 7 Collines, une association que Lulu a fait vivre et grandir depuis qu'il en avait pris les rênes. Mais voilà il a décidé d'en rendre la présidence. Je regrette fortement son choix même si je le comprends et le respecte. Vous savez être président, responsable, bénévoles ou même maire c'est souvent beaucoup d'investissements personnels pour très peu de retours positifs. Je remercie Lucien pour tout son travail effectué, il a œuvré à animer notre village et à en divertir ses habitants.

Je vous donne rendez-vous pour les vœux de la municipalité qui auront lieu le vendredi 31 janvier à 18h30 dans la salle communale.

Pour terminer je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année, profitez de vos proches.

Votre maire.

Franck DORIOL

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 26 novembre 2024 à 20 Heures 00

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 26 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Franck DORIOL, maire.

Présents :

Mmes MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, Franck DORIOL, Caroline EYSSARD PONCIER, Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO, Geneviève TORRALBA, Didier TRICHARD

Absents : Madame Geneviève TORRALBA, Monsieur Eric DESPRES

Procurations : Monsieur Eric DESPRES donne procuration à Monsieur Franck DORIOL

M. Joseph Albanese a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de la séance par Monsieur le maire : 20h00

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 octobre 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

2024-25 Prévoyance-adhésion convention participation CDG 38

Vu la délibération en date du 3 septembre 2024 du Conseil municipal décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;

Considérant qu'à partir du 1^{er} Janvier 2025, les employeurs publics territoriaux devront contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire « prévoyance » (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès) pour un montant minimum de 7 € brut mensuel.

Aux termes de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion ont l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Considérant que les centres de gestion concluent des conventions de participation, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics afin de couvrir leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire.

En tant qu'établissement mutualisateur, le CDG38 propose un nouveau contrat groupe qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025, pour une durée de six ans, le prestataire retenu étant le groupement COLLECTEAM – ALLIANZ Vie.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation proposée par le CDG38.

Il revient ensuite à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et sans délai de stage.

Participation financière de l'employeur

L'adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion est conditionnée au versement d'une participation financière versée aux agents ayant adhéré individuellement au contrat proposé.

L'aide financière mensuelle doit être au minimum de 7 € brut mensuel.

Etant précisé que, par délibération du 11 Juillet 2024, le conseil d'administration du CDG38 a décidé, à l'unanimité, de préconiser aux employeurs de tendre, si possible, vers un montant de 26 € brut mensuel.

Garanties proposées et montant des cotisations associées

Pour rappel, les garanties proposées correspondent à celles figurant dans l'accord national du 11 juillet 2023 signé entre les associations représentatives des employeurs de la FPT et les organisations syndicales nationales. Elles sont détaillées ci-dessous, pour les employeurs de moins de 1 000 agents :

GARANTIES	PRESTATIONS	TAUX DE COTISATION	
REGIME DE BASE : INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL / INVALIDITE PERMANENTE			
Incapacité temporaire de travail ⁽¹⁾			
Maintien de salaire	90 % du traitement de référence mensuel net à compter du passage à demi-traitement	2,05 %	
Invalidité permanente ⁽¹⁾			
Taux retenu par la CNRACL ≥ 50 % ou 2 ^{ème} / 3 ^{ème} catégorie CPAM ou IPP ≥ 66 %			
Versement d'une rente	90 % du traitement de référence mensuel net		
Taux retenu par la CNRACL < 50 %			
Versement d'une rente	Montant de la rente perçue pour un taux CNRACL < 50 % x taux d'invalidité CNRACL / 50 %		
OPTION 1 : MAINTIEN DU RI EN INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL			
Maintien du RI étendu au plein traitement du CLM, CLD et CGM	90 % RI net	+ 0,20 %	
OPTION 2 : PERTE DE RETRAITE CONSECUTIVE A UNE INVALIDITE PERMANENTE (uniquement au choix de l'agent CNRACL)			
Versement d'un capital	50 % du PMSS ⁽²⁾ par année d'invalidité	+0,50 %	
OPTION 3 : DÉCÈS / PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTIA)			
Versement d'un capital	100 % traitement de référence annuel brut	+0,30 %	
La prestation garantissant le maintien du régime indemnitaire, dans le cadre du régime de base, intervient à compter du passage à demi- traitement de l'agent et vient en complément et/ou à défaut du versement du régime indemnitaire par la collectivité. Le complément indemnitaire annuel (CIA) est exclu de la garantie prévoyance.			
Les taux de cotisation sont identiques quel que soit l'âge des agents. L'adhésion intervient sans questionnaire médical, ni délai de carence.			

Considérant l'intérêt de proposer aux agents une couverture prévoyance de qualité et solidaire, Le Conseil municipal après **avoir délibéré**, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ VIE, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;
- De laisser le niveau de participation financière de la collectivité inchangé : 16.25 € brut par agent et par mois pour chaque agent adhérent au contrat découlant de la convention de participation ;

L'autorité territoriale précise que cette participation est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés.

- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour la prévoyance.

2024-26 Décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits avant la fin de l'exercice 2024, comme suit :

Chapitre O12 Charges de personnel Budgété

Augmentation des crédits

6470	117 300.00 €	12 000.00 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante		
655668	82 591.25 €	2 000.00 €

Voté à l'unanimité

2024-27 Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Le conseil municipal,

Préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 4eme trimestre 2024 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut en vertu de l'article L 612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024.

Conformément aux textes, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 88 166.86 € (< 25% de 352 667.45 € dépenses d'investissement 2024 hors remboursement de la dette)

Solde 001 d'investissement reporté	69 382.11 €
-chapitre 10 taxe aménagement :	500.00 €
-chapitre 16 EPFL autres dettes	16 720.00 €
-chapitre 20 concessions, droits similaires :	1 608.00 €
-chapitre 21 immobilisations corporelles :	31 222.00 €
-chapitre 23 immobilisations en cours	233 235.34 €

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Donne à Monsieur le maire l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2025.

2024-28 Déclassement parcelle C 862 lieu-dit La Croix

Monsieur le maire expose au Conseil municipal un projet de déclassement du domaine public de la parcelle C 862, aujourd'hui propriété de la commune de Morette. Monsieur le maire explique qu'il est fait constat que cette parcelle n'a pas d'affectation particulière d'utilité publique.

Vu le code général des collectivités territoriales article 2221.29,
Vu le code général des collectivités territoriales article 2241.1 de gestion des biens et des opérations immobilières,

Considérant le bien sis à Morette parcelle C 862, lieu-dit La Croix

Monsieur le maire propose au Conseil municipal :

- **DE CONSTATER** la désaffectation de cette parcelle justifiant la sortie du domaine public,
- **D'APPROUVER** le cas échéant une procédure de cession de cette parcelle à l'avenir,
- **DE L'AUTORISER** à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation de cette parcelle justifiant la sortie du domaine public,
- **APPROUVE** une procédure de cession de cette parcelle à l'avenir,
- **AUTORISE** le maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

2024-29 Vente parcelle C 862 lieu-dit La Croix

Vu la délibération n° 2024-28 de déclassement du domaine public de la parcelle n° C 862, lieu-dit La Croix

Vu l'article 2241.1 du code des collectivités territoriales, de gestion des biens et des opérations immobilières,

Considérant qu'il n'y a pas de mandat à une agence pour la commercialisation des terrains,

Considérant que les frais d'acquisition sont à la charge de l'acquéreur,

Monsieur le Maire expose la demande d'achat par Monsieur Rossillon Christian d'un terrain situé au lieu-dit Lacroix parcelle C 862. Il propose que dans l'optique du développement du village et de projets communaux à venir, le Conseil municipal examine cette demande.

Montant net de la vente : 95 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la vente de la parcelle C 862, lieu-dit La Croix pour un montant net de 95 000,00 €.

AUTORISE Monsieur le maire à nommer Me Aurélie Jobin, notaire à Vinay, 8 quai Jean Jaurès, comme notaire chargée de la vente citée ci-dessus ; et à signer la promesse de vente et l'acte de vente relatif à cette cession ainsi que tous autres documents nécessaires à la présente délibération.

2024-30 Frais de scolarité convention ULIS Commune de Tullins

Monsieur le maire fait lecture au conseil municipal de la convention relative à la participation de la commune aux frais de scolarité des enfants de la commune de Morette scolarisés en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) à Tullins pour l'année 2023-2024 ;

Il informe le conseil municipal que cette participation a été fixée par délibération n°2024-5.5-156 du conseil municipal de Tullins du 10 octobre 2024.

Participation pour deux enfants : 1 885.26 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de participation des enfants de la commune de Morette scolarisés en classe ULIS à Tullins et à régler la participation de 1 885.26 €

DEMANDE à Monsieur le maire de bien vouloir l'annexer à la présente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H25

Les Kaplas

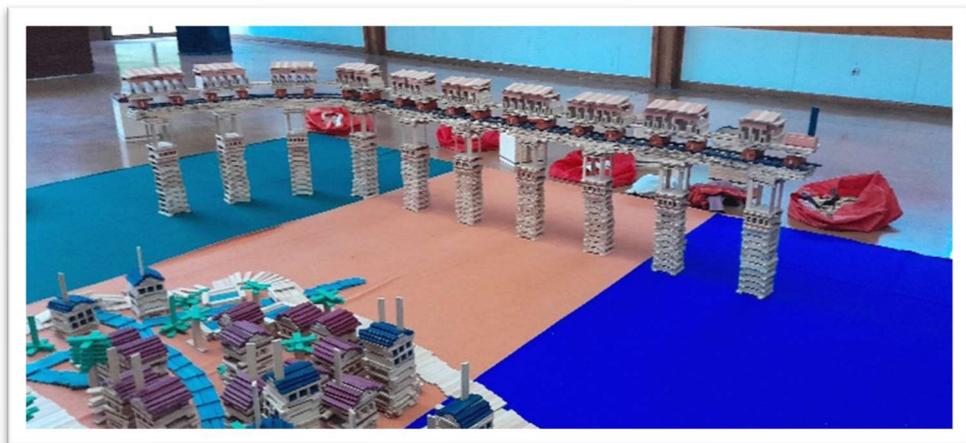
Article écrit par Livia, Camille, Assya, Alice, Timéo, Cassandre, Emilie M., Emilie G et Tony

Le 12 novembre, nous sommes allés à Cras pour faire des constructions en Kaplas. Notre classe a réalisé un pont avec des piliers, et sur ce pont nous avons mis des rails et un long train.

Tout ça avec des kaplas !

La classe maternelle a fait un village et la classe CE2 CM1 CM2 des palais avec des grosses tours.

C'était super !!!!



Le Break Dance

Article écrit par Swan, Mathis, Baptiste et Marco

Nous sommes en train d'apprendre le Break Dance. C'est de la danse de rue qui vient du Hip Hop. Elle vient des Etats Unis.

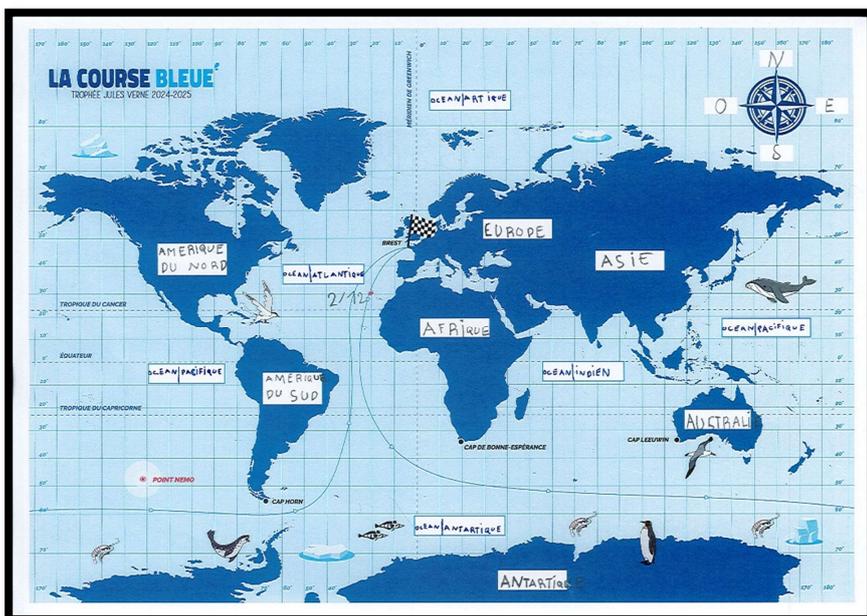
Il y a plusieurs mouvements : Top Rock, Power Moves, Footwork, Freezes, Poses Stylées.

Dans ces catégories de mouvements nous apprenons le Criss Cross, le Salsa Slide, Cross Indian Step ... Nous sommes des B-Girls et des B-Boys.

Et on va faire un spectacle au mois de mars à St Guillaume et au mois juin à l'école.

La Course Bleue

Article écrit par Sarah, Mallaury, Tristan, Diane et Milo



Nous suivons le trimaran SVR Lazartigue qui fait le Trophée Jules Verne.

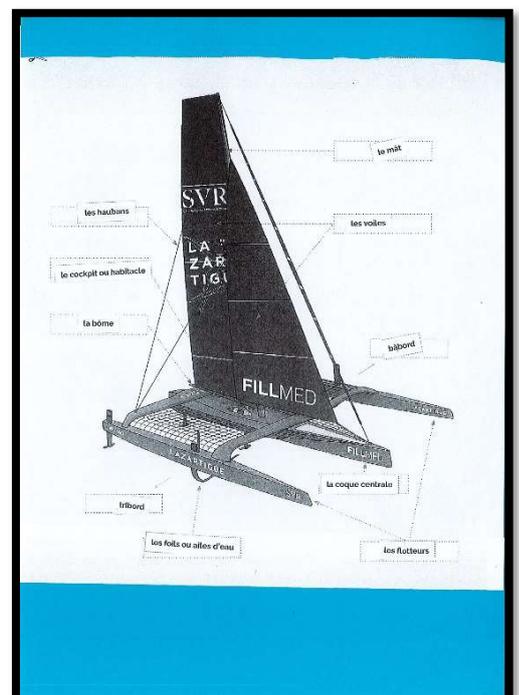
Le trophée Jules Verne est un défi : faire le tour du monde sans assistance et sans escale en moins de 40 jours 23 heures 30 min et 30 s.

La première tentative a échoué mais ils se tiennent prêts à repartir.

Nous attendons leur deuxième départ !!!

Un trimaran est un bateau à voile qui trois coques.

Nous faisons la Virtual Regata c'est un jeu de bateau. Nous avons créé notre trimaran virtuel et nous sommes partis pour faire nous aussi le Trophée Jules Verne. Pour le moment nous avançons doucement. On s'est même échoué sur l'île Madère et ce fut long et dur de repartir.



En classe

Ce que nous aimons faire en classe :

Expériences
Lecture Motoufos Français
Matheros Poésies
origami Rallye Ping
Maths Lalilo Pong
Breakdance
Géographie

Les anniversaires à l'école

La veille des vacances, nous fêtons les anniversaires des enfants nés dans la période. Pour cet événement, nous faisons de la pâtisserie avec l'aide de quelques parents. Les enfants qui fêtent leur anniversaire apportent chacun un ingrédient. Tout le monde participe, en octobre nous avons fait un gâteau au chocolat, et en décembre nous avons fait un roulé.

Pour le goûter, à 16h, nous nous retrouvons pour déguster nos pâtisseries et certains élèves présentent un spectacle. En octobre, nous avons fait une pièce de théâtre, une danse et une chanson.

Nous sortons de l'école avec le ventre plein et le sourire jusqu'aux oreilles.

Tous nos vœux pour 2025 ! Les élèves de CE2, CM1 et CM2 vous souhaitent :
Une année respectueuse de la planète, de la joie, des feux d'artifice, plein de gâteaux, la santé, une année sans gamelles, beaucoup de chance, de l'entraide, de la créativité, du courage pour tenir jusqu'aux prochaines vacances, du soleil tous les jours !
Et de bonnes fêtes de fin d'année !





Joyeuses fêtes de fin d'année à tous !

Les élèves de l'école de Morette

Le Sou des écoles



Le but du Sou est de récolter des fonds de différentes manières (adhésion, vente, manifestations...) afin que les enfants des écoles de Cras et de Morette puissent bénéficier gratuitement d'activités ou de sorties pédagogiques.

Nous espérons que 2025 nous permettra de réaliser nos projets afin d'offrir des moments de partage et d'animation pour nos villages.

Nous vous souhaitons de bien terminer 2024 et de bien commencer 2025!

Merci de votre soutien.

L'Equipe du Grand Sou des Ecoles de Cras-Morette



Du côté des aînés

Comme chaque année, les aînés de nos deux communes que sont Cras et Morette se sont retrouvés afin de partager un repas festif le dimanche 8 décembre dernier. Pour cette édition qui a eu lieu à Cras à la salle polyvalente Marcel-Gaillard, les deux municipalités ont fait appel au traiteur Sainte-Philomène de Chatte. Soixante-huit de nos séniors ont ainsi répondu présents à l'invitation de Mme Nicole Di Maria et M. Franck Dorjol maires respectivement de Cras et de Morette. Et c'est dans une salle bien chauffée avec de belles tables qu'ils ont pu déguster foie gras, civet de cerf, gratin dauphinois, fromage et dessert. L'après-midi s'est poursuivie avec des parties de cartes et des chansons.



RAPPELS

Pour le respect du voisinage et la pollution sonore, vous êtes priés de respecter les horaires des arrêtés préfectoraux d'utilisation de tous les engins à moteur.

Ils sont les suivants :

En semaine, de **8h30 à 12h et de 14h à 19h30**,

Les samedis de **9h à 12h et de 15h à 19h**.

Les dimanches et jours fériés, seulement le matin de **10h à 12h**.



Amicale Club Boules de Morette



La traditionnelle **matinée boudin et caillettes** organisée par le Club Bouliste de Morette aura lieu le **samedi 11 janvier 2025** de 8 h 30 à 13 h à la salle des fêtes du village.

**Pour passer commande ou se renseigner,
Contacter le 04 76 07 83 60 ou le 06 30 41 18 01**

ATTENTION :

Les commandes passées la veille de la vente risquent de ne pas être honorées.

Toujours la même recette, toujours la même convivialité.

Venez nombreuses et nombreux !!!

L'Arche des Mémoires

Une nouvelle association " L'Arche des Mémoires" a été créée le 13 novembre 2024 à Morette Elle a pour but de protéger, mettre en valeur et transmettre le patrimoine historique, culturel et naturel de Morette.

Si l'on s'appuie sur cette définition " l'invention de l'écriture est celle de l'archive", nous voici au cœur du projet car, tout un chacun écrit à chaque moment de sa vie et donc, archive.

Se souvenir, rassembler, collecter, classer et préserver tous documents comme : photos, articles de journaux, revues, témoignages écrits et oraux, films, sont nos objectifs prioritaires pour nourrir notre mémoire collective.

"La mémoire d'une société c'est la préservation du souvenir de ce qui l'a précédé"

Notre association, aujourd'hui composée de quatre personnes, désire se présenter aux habitants lors d'une réunion publique à la salle des fêtes de Morette courant janvier 2025. Toute personne intéressée par le projet pourra s'informer et adhérer à l'association ce jour-là.

Membres fondateurs de l'association, habitant Morette.

Laurent Blanchon, Stéphane Gentil, Michèle Pelletier, Noël Raffort.

YOGA

NOUVEAU COURS

Nous vous informons qu'un nouveau cours de Yoga vient de débuter, les séances ont lieu les jeudis soir de 18h30 à 19h30 à la salle communale de Morette.

Il n'est pas trop tard pour vous inscrire.

Plus de renseignements en mairie.

DES NOUVELLES DU FOUR

Les Travaux du four banal de la Combe se poursuivent selon le calendrier prévu par l'association Aplomb. Sauf imprévu, ils se termineront fin mars 2025. Les frais sont pris en charge par l'association des 7 collines en partenariat avec Aplomb. Nous tenons à remercier chaleureusement Lucien qui a été à l'initiative de ce beau projet. Il nous tient à cœur de le terminer.



Début des travaux avec l'association Aplomb



Retrait du toit



LES SAMEDIS JEUX

L'association vous propose de se retrouver un samedi par mois à la salle communale pour jouer aux cartes (belotes, coinches, tarots...) mais aussi à tout autre jeu que vous pouvez faire découvrir. Le prochain aura lieu le 4 janvier à 18h30. Les autres dates prévues sont le 1^{er} février, 1^{er} mars et 5 avril 2025. Chacun amène du salé ou du sucré à partager entre tous. Nous vous accueillerons avec plaisir.

ASSEMBLEE GENERALE

Comme chaque année, les 7 collines vous invitent à l'**assemblée générale** annuelle le **vendredi 17 janvier 2025 à 20h** à la salle communale. Elle sera clôturée par un pot de l'amitié et une galette des rois. Nous vous attendons nombreux.



Un Dimanche à la chasse

Des échanges riches et des rires nombreux sur Morette

L'ACCA de Morette a eu le plaisir d'accueillir 11 invités non-chasseurs, dont 7 nouveaux venus, le dimanche 27 octobre. Dès l'aube, à 6h30, tout le monde s'est retrouvé à la Maison de la chasse pour partager un café convivial et faire connaissance dans une ambiance détendue.

Après cette mise en jambes, les invités ont eu le choix de faire les pieds ou de découvrir la chasse au chien d'arrêt. Tous se sont ensuite réunis pour établir un plan de battue et vivre au plus près cette pratique de chasse.

À la fin de la battue, même sans prélèvement, tout le monde a pu savourer l'instant autour d'un bon repas : un sanglier en sauce aux trompettes de la mort préparé avec amour.

Quelques témoignages des non-chasseurs :

- « J'ai beaucoup apprécié ma première expérience. L'ambiance était chaleureuse, l'organisation impeccable et les consignes de sécurité rassurantes. Chaque invité, accompagné d'un chasseur local, a pu découvrir ce loisir sous un nouvel angle et voir combien ces passionnés connaissent chaque recoin de leur territoire. Cette expérience m'a permis de dépasser certains a priori. » – Agnès
- « Un grand merci pour votre accueil et votre générosité ! Mention spéciale à Gilbert et Mark pour l'excellent repas. Vous m'avez fait voir la chasse différemment. Je reviendrai sans hésiter, en espérant avoir plus de chance pour observer des animaux ! » – Sandrine
- « On m'avait déjà expliqué l'organisation d'une battue avec les traqueurs et les postés, mais je n'imaginai pas le terrain si pentu pour atteindre mon poste ! Une vraie aventure, bien différente d'une randonnée. Une seconde sortie est déjà dans mes projets ! » – Léa



VS ATHENA



Hello 🙋

Nous ne nous sommes pas présentés vous et moi ? 😊

Je suis Antonin, auto-entrepreneur dans le service de la pose d'alarme et de la vidéosurveillance.

En tant que quadra et habitant de Morette depuis plus de 12 ans, je me suis lancé dans cette nouvelle aventure enrichissante et passionnante.

De ce projet est né : VS ATHENA

Fort de mes 25 ans d'expérience dans le milieu de l'électrotechnique ⚡ ⚡, je vous accompagne dans vos projets de sécurisation de vos biens !

Pose alarme sur : villa, maison, appartement, commerce, entreprise... 🏠

Installation de vidéosurveillance... 📹

Des prix abordables, sans abonnement, système ludique et simplifié avec pilotage via smartphone !

N'hésitez pas à me partager vos envies, nous les étudieront ensemble ! 💕

A bientôt 🙋 😊

LAMOUREUX ANTONIN 06 43 97 32 28

15 Route des Collines, 38210 Morette

TAKE A BREAK - Foodtruck de burgers et frites maison

Téléphone Foodtruck 07 68 09 78 94

Site internet : takeabreak38.com

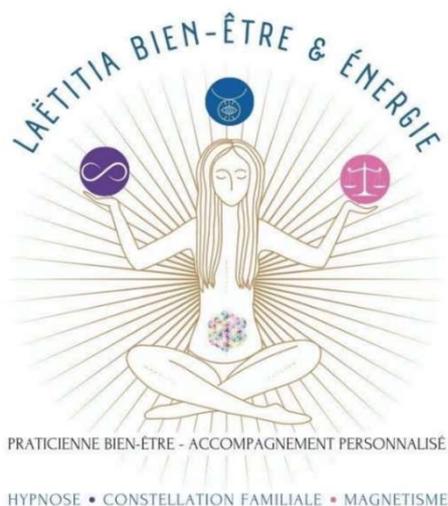
Instagram : [takeabreak38](https://www.instagram.com/takeabreak38)



Devenez Food'Amour de nos burgers ❤️

(Commande dès 16h, pour service à partir de 18h30)

LAËTITIA BIEN ÊTRE ET ENERGIE





Laëtitia Kuchle
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
THÉRAPIES BRÈVES & ALTERNATIVES

20 chemin de la Guittardière
38210 MORETTE

 06.27.43.27.01
 laetitia.accompagnement@gmail.com
 www.laetitia.kuchle.net

CONSTELLATION FAMILIALE
MAGNETISME-HYPNOSE



Bonjour à toutes et à tous,

À mon compte depuis 2006 en soin esthétique et 2013 dans l'accompagnement, je vous propose mes services pour prendre soin de vous sur tous les plans : physique, psycho-émotionnel et énergétique. Depuis 2013, je vous accompagne et transmet les possibilités de surmonter les obstacles les plus difficiles et de commencer à vivre plus heureux et plus sereinement. Je vous accompagne dans les différents passages de votre vie qui vous provoquent un blocage, un mal-être, un besoin de transformation, de compréhension ... Le champ d'action des séances est très large.

Mes horaires : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi: 9h00-19h00

Vendredi 9h00-18h00

Samedi 9h00-13h30

Je vous accompagne avec des thérapies brèves et alternatives comme l'hypnose Ericksonienne, l'énergétique et les magnésies, les constellations familiales, les parfums couleurs ...

N'oubliez pas les SOINS ESTHÉTIQUES que je vous propose dans un cadre relaxant et ressourçant.

⚙️ Épilations ⚙️ Soins du visage 🏠🏠 ⚙️ Soins du corps ⚙️ Maquillage 🗃️ ⚙️ beauté des mains, pose de vernis ... ✍️ Je me déplace en structure médicalisée sur demande (EHPAD, USLD, EVC, centre de rééducation...).

Laëtitia KÜCHLE ne prétend en aucun cas remplacer les soins des médecins, ou des psychologues. Toutes les prestations que je propose ne s'apparentent pas à des actes médicaux et ne doivent en aucun cas se substituer à une consultation chez le médecin. Ce sont des outils complémentaires qui ont pour but de vous apporter une harmonisation de votre état d'être-état d'âme - en renforçant et rééquilibrant l'harmonie entre le corps et l'esprit.

Un esprit sain dans un corps sain. Lumineusement,

Laëtitia KÜCHLE

Salon concept By B

Bonjour à tous, j'espère que vous allez tous bien... Dans un premier temps, votre Salon concept By B vous souhaite une merveilleuse année 2025, remplie de belles choses, bonheur, santé, réussite... Je tenais également à vous remercier d'avoir toujours été plus nombreux en 2024, nous avons déjà réalisé énormément de projets et je suis sûre que l'année 2025 nous réserve encore de très belles choses, n'hésitez pas à me contacter pour réaliser tous vos projets au 06 40 07 33 19.

En vous souhaitant encore une très belle année. À très vite, Bastien



Assistante maternelle

Madame Sandrine Chevallier assistante maternelle sur la commune de Morette vous informe qu'elle dispose d'une place libre pour un enfant de moins de 3 ans.

Pour plus de renseignements : 06 31 66 88 11



Environnement

Lydiane Ferreri et Stéphane Pimbert, agriculteurs en installation sur la commune.

La Grande Rigole aussi appelée ruisseau de Crépinaz passe au bord de notre terrain agricole à Morette. Lors des intempéries du 25 juin 2024, elle est entrée en crue, comme la plupart des cours d'eau aux alentours, créant des glissements de terrain et charriant d'importantes quantités de déchets.

Ces déchets proviennent entre autres d'anciens dépotoirs oubliés, et du lit du ruisseau lui-même dans lequel ils ont été enfouis lors d'une crue précédente.

Ce sont des déchets anachroniques, datant pour la plupart des années 60 à 70, principalement du plastique, mais aussi beaucoup de pesticides, de médicaments, de produits ménager et de beauté.



Attristés par ce tableau, nous avons nettoyé le cours d'eau autant que nous le pouvions durant ces derniers mois.

Au final, ce sont un peu plus de 100 kg de déchets que nous avons repêchés sur environ 150 m de ruisseau puis acheminées à la déchèterie de Saint-Quentin-sur-Isère.

Nous sommes bien conscients qu'il s'agit là d'une toute petite part des déchets présents, et si d'autres riverains souhaitent eux aussi nettoyer ce cours d'eau, nous serions heureux d'aider.

Merci, et à bientôt,
Lydiane Stéphane.



DIVAGATION DES CHIENS INTERDITE

Plusieurs chiens errants sont vus régulièrement sur la commune. Il est rappelé aux habitants qu'il est formellement interdit de laisser ses animaux divaguer sur la voie publique.

Un chien « en état de divagation » est un **animal errant**. C'est l'article L211-23 du code rural qui en donne la définition :

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Un chien en liberté, complètement livré à lui-même, peut traverser la route et se faire renverser. Il est aussi **exposé à des blessures** provoquées par des promeneurs qui, effrayés de voir un chien arriver vers eux, peuvent s'en prendre à lui... Bref, laisser un chien divaguer, c'est avant tout dangereux pour lui.

C'est aussi **dangereux pour les autres**. Un chien qui surgit sur la route peut provoquer un accident de la circulation. Aussi gentil qu'il soit, le chien peut mordre une personne qui souhaiterait le récupérer par peur...

Or, tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse **engage la responsabilité exclusive de son propriétaire**. Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra faire fonctionner son assurance responsabilité civile pour indemniser les dommages matériels et/ou corporels causés par son chien à autrui.

Intercommunalité

Le domaine nordique des Coulmes ouvert pendant les vacances

Du samedi 21 décembre au dimanche 5 janvier :

- Le domaine nordique est ouvert de 9h à 17h
- Les foyers de ski de fond de Presles et Rencurel sont ouverts de 9h à 17h

L'accès aux pistes de ski de fond et aux pistes multi-activités (raquettes, balade à pied, luge) est possible depuis les deux portes d'entrée du domaine nordique :

- le Belvédère (Rencurel)
- Patente (Presles, Mallevall-en-Vercors)

Le domaine nordique des Coulmes, c'est au total :

- 45 km de pistes de ski de fond, tracées en classique et skating.
- 20 km de pistes multi activités : balade à pied, luge, raquette, ski de fond...

Plus d'infos :

Foyer de ski de Presles : 04 76 36 06 06

Foyer de ski de Rencurel : 04 76 38 96 61



25/07/2024 : Éboulement à La Rivière... Catastrophe naturelle ?



Le collectif "La Montagne Gronde" propose :

- de mieux comprendre l'éboulement de la montagne du Mont d'Artets, au-dessus de la carrière de la Rivière, de rendre l'information accessible à tout le monde (historique des événements, question de la responsabilité...)
- de participer à la mise en place de solutions alternatives pour faciliter les déplacements impactés par l'éboulement.
- d'être informés de la reconstruction de la RD1532, du devenir de la carrière et de la montagne.

Pour signer la pétition sur la gratuité de l'autoroute :

<https://urls.fr/c7jWVMX>

Vous pouvez vous rendre à l'agence AREA de Voreppe avec votre certification d'immatriculation et un RIB : un badge est délivré gratuitement, en l'utilisant sur les entrées/sorties de Tullins, Vinay et Saint-Marcellin, une réduction de 50% est appliquée.



Un peu de lecture, et d'écoute dans les médias :

<https://urls.fr/kNHcph>

ou sur le facebook du collectif

Pour s'inscrire à la lettre d'informations ou partager des informations : **lamontagnegronde@yahoo.fr**

Vous avez un peu de disponibilité ? Toutes les compétences sont les bienvenues ! Création prochaine d'une association...



« Assurance Santé & Dépendance pour votre commune »

Les habitants de Morette ont droit
à une bonne couverture santé et dépendance

Et votre commune se mobilise auprès d'Axa Epargne & Protection pour obtenir
le meilleur tarif pour votre Complémentaire Santé et pour vous permettre de
rester autonome et entouré

Une réunion d'information publique suivie d'un cocktail aura lieu le :

Mercredi 29 janvier 2025 à partir de 17h

à la Salle des fêtes – 1 place Joseph Garavel – 38210 Morette

Votre partenaire Axa Epargne & Protection :

Audrey Founta

Tel. 06 72 43 54 33

Mail : audrey.founta@axa.fr

AXA France Vie : Société anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes – Siren 353 457 245. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances • AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S Nanterre • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92 727 Nanterre Cedex.
Offre réservée aux nouveaux clients en Santé

ETAT CIVIL



NAISSANCE :

Luce, Eve, Honorine BIETRIX-OGIER, LUSSIANA née le 27 août 2024 à Morette.

Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion, partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette : soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à : commune.morette@wanadoo.fr.

Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58
Responsable de publication : Franck Doriol
Ne pas jeter sur la voie publique